

Renvoi à la commission des dépêches de l'adresse de la société populaire d'Uzerche qui annonce la célébration d'une fête civique pendant laquelle des citoyens ont déposé des dons sur l'autel de la patrie, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des dépêches de l'adresse de la société populaire d'Uzerche qui annonce la célébration d'une fête civique pendant laquelle des citoyens ont déposé des dons sur l'autel de la patrie, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 105;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35635_t2_0105_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

la Révolution dans toutes les communes des campagnes pour instruire nos frères, en les réunissant les jours de décadi. L'allégresse que le peuple a montrée dans cette fête majestueuse et bien plus attrayante que le costume et le culte de la superstition, prouve que dès l'aurore de la liberté, il a abjuré de tout son cœur les prestiges et les mensonges de ses vils histrions. La cérémonie s'est terminée par le baiser fraternel et le serment d'être toujours fidèles aux inspirations de la raison, de défendre l'arche sainte de la Montagne, et de maintenir de tout notre pouvoir la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité et la pérennité de la République, ou de mourir en les défendant. Salut et fraternité».

LECLERC (*présid.*),

CARBON (*secrét.*), VALANSART (*secrét.*).

6

Le vérificateur général des assignats écrit qu'il sera brûlé aujourd'hui la somme de 21,000,000 l. en assignats, dont 3 provenant de la vente des domaines nationaux, et 18 des échanges. (1)

Insertion au bulletin (2), renvoi au comité des finances.

7

Les membres de la Société populaire d'Uzerche félicitent la Convention nationale de la fermeté qu'elle a montrée en expulsant de son sein tous les traîtres qui s'y étoient glissés, et l'invitent à rester à son poste.

Ils annoncent que tous les citoyens de leur commune ont célébré le 20 frimaire une fête civique dans l'église, après en avoir renversé tous les vieux fantômes de la superstition; que les jeunes citoyennes se sont empressées de déposer sur l'autel de la Patrie tous les petits bijoux en or dont elles se paroisent, et les prêtres leurs titres sacerdotaux. Le citoyen Maret, un de ces derniers, âgé de quatre-vingts ans, a aussi déposé ses lettres, en déclarant qu'il vouloit mourir bon citoyen (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4), et renvoi à la commission des dépêches.

8

Le conseil général de la commune de Bergerac fait part à la Convention que le peuple de cette commune et de celles qui l'entourent a célébré, le 8 frimaire, une fête brillante en l'honneur des martyrs de la liberté, à laquelle assista le représentant du peuple Lakanal; que des milliers de voix y ont réitéré les cris de *vive la République! vive la Montagne! que la Convention nationale reste à son poste* (5) !

Mention honorable, et insertion au bulletin (6).

(1) P.V., XXIX, 58. Mention dans *M.U.*, XXXV, 315; *C. Eg.*, n° 509, p. 66; *J. Fr.*, n° 472.

(2) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXIX, 58.

(4) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).

(5) P.V., 59.

(6) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).

9

Les administrateurs de district de Bruyères (1) félicitent la Convention nationale de ses travaux, sur ses mesures révolutionnaires, et l'invitent à rester à son poste: ils annoncent que toutes les cloches de leur arrondissement sont descendues et transférées au district; que l'argenterie des églises s'achemine rapidement vers le dépôt qui lui a été assigné (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoi à la commission des dépêches.

10

La Société républicaine d'Héricourt (4) écrit que cette commune, dont la population s'élève au plus à 1500 âmes, a cependant fourni à la patrie 200 combattans qui sont aux frontières; que trois jours ont suffi à la Société pour équiper un de ses frères, nommé Jean-Georges Boilloux, horloger, âgé de vingt-six ans, époux et père de trois enfans, qui part pour la légion montagnarde nouvellement organisée à Marseille.

Cette société recommande à la sollicitude de la Convention la femme et les enfans de ce brave sans-culotte, et l'invite à rester à son poste (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6), et renvoi au comité des secours.

11

Il résulte des états des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, que le total, le jour du 15 nivôse, étoit de 4702; et le 17, de 4871 (7).

Insertion au bulletin (8).

[Commune de Paris, 16 niv. II. Etat au 15 niv.] (9)

Conciergerie	502
Grande-Force	583
Petite-Force	267
Sainte-Pélagie	223
Madelonnettes	245
Abbaye	139
Bicêtre	739
A la Salpêtrière	373
Chambres d'arrêt, à la Mairie	87
Luxembourg	418
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	386
Irlandois, rue du Cheval Vert	22
Les Picpus, faubourg S.-Antoine ..	112
Réfectoire de l'Abbaye	67
Les Angloises, rue Saint-Victor ...	118
Les Angloises, rue de Loursine ...	82

(1) Vosges.

(2) P.V., XXIX, 59.

(3) Bⁱⁿ, 20 niv. (1^{er} suppl^t).

(4) H^{te}-Saône.

(5) P.V., XXIX, 59.

(6) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).

(7) P.V., XXIX, 60.

(8) Bⁱⁿ, 20 niv. (1^{er} suppl^t).

(9) C 288, pl. 886, p. 2. Signé Gagnant, Froidure, Cordas, Figuet.